

Appel à projets Médias interactifs

L'appel à projets Médias interactifs est une mesure de soutien pilote de la Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia, destinée à soutenir le développement, la production et la promotion de contenus numériques interactifs suisses. Il s'agit d'une mesure faisant partie du point fort «Nouveaux modèles de collaboration – culture et économie» en cours jusqu'en 2020. Cet appel à projets Médias interactifs est doté d'un budget de CHF 300'000.

Pro Helvetia
Schweizer Kulturstiftung
Hirschengraben 22
CH-8024 Zürich
T +41 44 267 71 71
F +41 44 267 71 06
info@prohelvetia.ch
www.prohelvetia.ch

Les domaines concernés par cet appel à projets sont notamment le jeu vidéo, la réalité augmentée, la réalité virtuelle, la bande dessinée interactive ou toute autre forme de contenus numériques dont l'expérience nécessite une forte interaction de la part de l'utilisateur.

Les projets soutenus se distinguent par leur originalité, leur qualité formelle et créative, leur faisabilité, leur degré d'innovation ainsi que par leur potentielle adéquation au marché.

À travers cet appel à projets, Pro Helvetia attribue trois types de soutien basés sur l'avancement du projet. Ces types de soutien sont les suivants: aide à la pré-production, aide à la production, aide à la post-production.

Conditions générales de participation

L'appel à projets Médias interactifs est ouvert à tout contenu interactif original développé pour un ordinateur, un téléphone portable, une tablette, une console de jeux, un casque de réalité virtuelle ou toute autre interface comparable; ceci dans la mesure des conditions suivantes:

- Les principaux responsables du projet sont suisses ou résident en Suisse ;
- La réalisation du projet est assurée selon des critères professionnels ;
- La porteuse ou le porteur du projet peut soumettre sa candidature jusqu'à sept ans après l'obtention de son diplôme d'études ou dans les sept premières années suivant la création de son entreprise (Date de création: au plus tard le 1^{er} janvier 2012).
- Les projets initiés dans le cadre d'écoles supérieures peuvent bénéficier d'un soutien financier lorsque la ou le responsable du projet détient une nette majorité des droits d'auteur et d'utilisation et n'est plus en cours d'études ;
- Le projet doit développer un concept original – les suites ou les développements d'un projet original déjà réalisé et diffusé par le porteur de projet sont également éligibles;
- Le projet doit être innovant sur le plan créatif et technologique.

Conditions supplémentaires pour l'aide à la production et l'aide à la post-production

- Le projet doit être déposé par une personne morale (société simple, société en nom collectif, société anonyme (SA), société à responsabilité limitée (Sàrl), société coopérative, fondation, association).
- Tous les droits d'auteur et d'utilisation sont détenus par la ou le dépositaire de la requête.

Restrictions

Pro Helvetia n'accorde pas de subventions aux domaines et projets suivants:

- Les frais d'infrastructure et d'équipement;
- Frais liés au salaires

- Les productions de commande et publicitaires;
- Les contenus à caractère pédagogique ou thérapeutique;
- Les projets à fins promotionnelles ;
- Les projets qui donnent une image avilissante de la femme, de l'homme, de membres d'une communauté donnée, ou qui, d'une manière générale, portent atteinte à la dignité humaine;
- Les projets qui glorifient la violence;
- Les projets à caractère pornographique.
- Les projets purement technologiques et utilitaires sans contenu reconnaissable.
- Les projets de RV à 360° sans un haut degré d'interactivité

Sélection des projets

L'attribution des soutiens est décidée par un jury sur la base de critères d'originalité conceptuelle, de qualité formelle, de faisabilité et de professionnalisme. La sélection est établie sur la base de dossiers de candidature spécifiques à chaque catégorie d'aide.

Pro Helvetia se réserve le droit de rediriger les projets déposés vers une autre mesure de soutien.

La séance du jury médias interactifs devrait avoir lieu à la mi-mai 2019, les porteuses et porteurs de projets seront contactés par écrit au plus tard à la mi-juin 2019.

Contrat

Suite à une décision favorable du jury, un contrat définissant un calendrier des principales étapes de développement et de production, ainsi que les modalités des versements des soutiens financiers, est établie entre Pro Helvetia et la ou le dépositaire. Le contrat est conclu individuellement avec la ou le dépositaire sur la base de son projet. L'objectif est le succès du projet ainsi que le développement des compétences tout au long de son évolution.

Dépôt des candidatures

- La date limite pour toutes les mesures d'encouragement est le **1er mars 2019**(y compris).
- Aucune subvention ne sera accordée rétroactivement. Les projets se terminant avant la décision du jury ne peuvent pas être soutenus (fin mai 2019).
- Les candidatures peuvent être déposées uniquement par le biais du site myprohelvetia.ch.
- Tous les documents doivent être fournis en anglais. Si la ou le dépositaire ne dispose pas de connaissances d'anglais suffisantes, elle ou il doit rédiger son dossier en allemand, français ou italien et le compléter avec un résumé du projet de 1 page A4 maximum. Ce dernier sera traduit en anglais pour le jury par Pro Helvetia.
- La requérante ou le requérant peut soumettre simultanément une requête au maximum par catégorie de soutien.
- Lors d'un refus, un même projet peut être inscrit au maximum deux fois dans la même catégorie.
- Les dossiers doivent être soumis de manière complète, les dossiers incomplets ne seront pas soumis au jury !

Renseignements

Helen Muggli, Responsable Appel à projets Médias interactifs,
hmuggli@prohelvetia.ch, T +41 44 267 71 77

Catégories d'aide et dossiers de candidature

1. Aide à la pré-production

Ce soutien vise à encourager le développement de contenus interactifs. Il est attribué sur la base d'un dossier de présentation et, d'un premier prototype expérimentable. Hauteur maximal du soutien: CHF 20'000.

Composition du dossier de candidature

Formulaire d'inscription dûment rempli avec les documents annexes suivants en anglais:

- Un prototype;
- Un trailer présentant le projet (maximum 2 minutes) ;
- Un dossier de présentation du projet (un fichier PDF, maximum 20 pages) composé de :
 - une description du projet (de type game design document)
 - les CV des principaux collaborateurs
 - un plan de développement, de production et de commercialisation du projet
- Un budget et un plan de financement du projet complet (formulaire à remplir sur myprohelvetia.ch)

2. Aide à la production / aide de contrepartie («matching grant»)

Ce soutien vise à encourager la production d'un projet. Il est attribué sur la base d'un prototype avancé, d'une démo avancée ou d'un pilote terminé, ainsi que d'un dossier de présentation et d'une présentation orale («pitch»).

Ce soutien prend la forme d'une aide de contrepartie («matching grant»). Son attribution est conditionnée à l'autofinancement du projet par le dépositaire (fonds propres) ou à l'obtention préalable par le dépositaire d'un financement tiers avéré (par exemple : investissement privé, campagne de crowdfunding, contrat d'édition, contrat de co-production ou toute autre source pertinente de financement).

Hauteur du soutien: équivalence avec le montant de l'autofinancement ou du financement tiers obtenu, mais jusqu'à un maximum CHF 50'000.

Composition du dossier de candidature

Formulaire d'inscription dûment rempli avec les documents annexes suivants en anglais:

- Un prototype;
- Un trailer présentant le projet (maximum 2 minutes) ;
- Un dossier de présentation du projet (un seul fichier en pdf, maximum 25 pages) composé de :
 - une description du projet (de type game design document)
 - les CV des principaux collaborateurs
 - un business plan complet comportant un budget et un plan de financement (formulaire à remplir sur myprohelvetia.ch), un plan de production et de commercialisation du projet, le positionnement par rapport aux marchés, la stratégie de distribution et de communication;
- Un document garantissant l'autofinancement ou le financement tiers.

Les porteurs de projets dont le dossier remplit les conditions de participation seront invités à une présentation orale devant le jury d'experts. (Les conditions exactes seront communiquées à l'avance aux porteurs de projets).

3. Aide à la post-production

Ce soutien vise à encourager la diffusion d'un projet produit ou en cours de production. Il est attribué sur la base d'un prototype avancé, ainsi que de la description de la stratégie de diffusion prévue.

Hauteur du soutien maximal : CHF 20'000.

Composition du dossier de candidature

Formulaire d'inscription dûment rempli avec les documents annexes suivants en anglais:

- Une version actuelle du projet
- Un trailer présentant le projet (max 2minutes)
- Une présentation de la stratégie de diffusion (un seul fichier en pdf, maximum 15 pages A4)
- Un budget et un plan de financement du projet complet (formulaire à télécharger via myprohelvetia.ch)